Nations Unies $A_{55/981}$ – $S_{2001/558}$



Distr. générale 5 juin 2001 Français Original: anglais

Assemblée générale Cinquante-cinquième session Points 40, 56 et 94 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité Cinquante-sixième année

La situation au Moyen-Orient

Conséquences de l'occupation du Koweït par l'Iraq et de l'agression iraquienne contre le Koweït

Développement durable et coopération économique internationale

Lettre datée du 4 juin 2001, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de Bahreïn auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du communiqué final publié à l'issue de la soixante-dix-neuvième session du Conseil des ministres du Conseil de coopération du Golfe, qui s'est tenue à Jeddah les 2 et 3 juin 2001 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 40, 56 et 94 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

> L'Ambassadeur, Représentant permanent (Signé) Jassim M. **Buallay**

Annexe à la lettre datée du 4 juin 2001, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de Bahreïn auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original: arabe]

Communiqué de presse daté du 1er juin 2001, publié à l'issue de la soixante-dix-neuvième session du Conseil des ministres du Conseil de coopération du Golfe

Le 1er juin 2001, le Conseil des ministres du Conseil de coopération du Golfe a tenu sa soixante-dix-neuvième session dans la ville de Jeddah, sous la présidence de S. E. Shaikh Mohammed Bin Mubarak Al-Khalifa, Ministre des affaires étrangères de Bahreïn, Président de la session en cours du Conseil des ministres. La réunion a rassemblé les personnalités suivantes :

- S. A. R. Hamdan Bin Zayed Al Nahyan, Ministre des affaires étrangères des Émirats arabes unis;
- S. A. R. l'Émir Saoud al-Faysal, Ministre des affaires étrangères du Royaume d'Arabie saoudite;
- S. E. Youssef Bin Alwi Bin Abdallah, Ministre des affaires étrangères du Sultanat d'Oman;
- S. E. le cheikh Hamad Bin Jassem Bin Jaber Al Thani, Ministre des affaires étrangères du Qatar;
- S. E. le cheikh Sabah Al Sabah, Ministre des affaires étrangères du Koweït.

A également participé à la réunion le Secrétaire général du Conseil de coopération du Golfe, S. E. le cheikh Jamil Ibrahim al-Houjaylan.

Le Conseil des ministres a présenté à l'occasion du décès de M. Faysal Al-Husseini ses condoléances au Président Yasser Arafat, à la famille du défunt et au peuple palestinien, déclarant que Faysal Al-Husseini, qui était responsable du dossier d'Al Qods, s'était dévoué à la nation palestinienne et à la défense d'Al Qods.

Conformément aux orientations fixées par les dirigeants des États du Conseil à l'appui de l'action commune visant à réaliser les aspirations des peuples de la région et à renforcer la sécurité et la stabilité, le Conseil des ministres a passé en revue les réunions d'un certain nombre de commissions ministérielles techniques et a souligné les faits nouveaux et les affaires politiques régionales arabes et internationales.

Questions économiques

Le Conseil a examiné le compte rendu de la cinquante-quatrième réunion de la Commission de coopération financière et économique concernant les mesures de mise en application de l'Union douanière des États du Conseil, le projet d'élaboration de l'accord économique et le programme de travail pour la réalisation des conditions d'application de l'article 22 de l'accord économique visant à mettre en place l'union monétaire entre les États du Conseil. Le Conseil a examiné les recommandations du Comité concernant l'élimination des obstacles aux échanges

2 und_gen_n0139954_docu_n.doc

commerciaux entre les États membres du Conseil et les négociations conjointes avec les partenaires commerciaux arabes.

Le Conseil a examiné les comptes rendus de la treizième réunion de la Commission de la coopération électrique et hydrologique concernant l'Office de connexion électrique des États du Conseil. Le Conseil a examiné également les procès-verbaux de la douzième réunion de la Commission des ministres de la poste et des communications concernant la réduction réciproque des affranchissements par les administrations chargées des communications dans les États membres, ainsi que la coopération et la coordination entre les États du Golfe sur un certain nombre de questions relatives aux communications et à la poste. De même, le Conseil a examiné le quinzième rapport annuel de l'Office des spécifications et des mesures des États du Conseil.

Ressources humaines et environnement

Le Conseil a examiné la situation des travaux communs dans les domaines de l'enseignement, de la recherche scientifique, de l'environnement et de la santé, notamment les activités consécutives aux décisions du Conseil suprême dans le domaine du développement des programmes d'enseignement public et les mesures prises pour promulguer un régime unifié dans le domaine de la manipulation et de la gestion des substances chimiques dangereuses, et un régime unifié pour la gestion des déchets liés aux soins médicaux, ainsi que les accords relatifs à la préservation de la vie naturelle et de ses citoyens naturels. Le Conseil a examiné les mesures prises en vue de la création de la Commission pour la sécurité alimentaire dans les États du Conseil et son règlement intérieur.

Questions militaires

Le Conseil des ministres a examiné l'évolution de la coopération militaire et les réalisations dans ce domaine et a déclaré qu'elles devaient se poursuivre.

Questions politiques

Le Conseil des ministres a débattu de l'application par l'Iraq des résolutions du Conseil de sécurité relatives à la situation entre le Koweït et l'Iraq et des conséquences de l'occupation du Koweït par l'Iraq.

Le Conseil a fermement dénoncé le discours politique d'un certain nombre de hauts dirigeants iraquiens, qui lancent des menaces à l'encontre de leurs voisins et il a demandé au Gouvernement iraquien de s'abstenir de ce type de déclaration irresponsable et de faire preuve de ses bonnes intentions par l'action.

Le Conseil, désireux de créer un climat favorable à la paix, à la sécurité et à la stabilité dans la région du Golfe, a invité de nouveau l'Iraq à s'acquitter intégralement des obligations qui lui incombent en vertu des résolutions du Conseil de sécurité ayant trait à la coopération avec le Comité international de la Croix-Rouge et la Commission tripartite pour trouver une solution rapide et définitive au problème des prisonniers et détenus koweïtiens ou autres, et à restituer tous les biens koweïtiens en sa possession. Par ailleurs, le Conseil a demandé à l'Iraq de coopérer avec l'Organisation des Nations Unies en vue de régler les problèmes en suspens relatifs aux armes de destruction massive et aux moyens de surveillance. Le Conseil a demandé à l'Iraq et au Conseil de sécurité d'engager un dialogue d'ensemble afin que

und_gen_n0139954_docu_n.doc

l'Iraq s'acquitte de ses obligations de façon juste et complète sur une base solide en vue de parvenir à la levée des sanctions.

Le Conseil a réaffirmé la nécessité pour l'Iraq de respecter la sécurité, l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Koweït et l'a invité à prendre toutes les mesures nécessaires pour montrer ses intentions pacifiques à l'égard des États membres du Conseil de coopération, ce qui renforcerait la sécurité et la stabilité dans la région.

Le Conseil a demandé instamment à l'Iraq d'appliquer les résolutions du Conseil de sécurité en vue de mettre un terme aux souffrances du peuple iraquien frère et a réaffirmé qu'il était prêt à participer à toute initiative humanitaire visant à mettre un terme à ces souffrances.

À ce propos, le Conseil des ministres souligne les efforts positifs faits par les États membres du Conseil lors de la Conférence arabe au sommet qui s'est tenue à Amman en vue de parvenir à élaborer un texte appelant l'Organisation des Nations Unies à lever les sanctions contre le peuple iraquien, mais le refus de ce texte par l'Iraq a réduit à néant ses efforts, et ce faisant, le Gouvernement iraquien, une fois encore, a affirmé qu'il n'était pas désireux de mettre un terme aux souffrances du peuple iraquien frère.

Le Conseil a réaffirmé qu'il fallait respecter l'indépendance, la sécurité et l'intégrité territoriale de l'Iraq et ne pas s'ingérer dans ses affaires intérieures.

Le Conseil a continué à s'acquitter du mandat que le Conseil suprême lui avait confié pour qu'il étudie tous les moyens pacifiques disponibles qui permettraient aux Émirats arabes unis de recouvrer leurs droits légitimes sur les îles de la Grande Tumb, de la Petite Tumb et d'Abou Moussa, toujours occupées par la République islamique d'Iran. Il a estimé que le rejet par l'Iran des nombreuses initiatives pacifiques visant à régler la question des trois îles, la dernière en date ayant été lancée par la Commission tripartite, contredisait les déclarations de l'Iran, qui s'était dit prêt à engager un dialogue et à mettre fin aux tensions, compromettait la sécurité et la stabilité dans le golfe Arabique et entravait l'amélioration des relations entre les deux parties.

Le Conseil s'est de nouveau énergiquement opposé à la construction par l'Iran des logements sur les îles de la Grande Tumb, de la Petite Tumb et d'Abou Moussa en vue d'y installer de nouveaux habitants, le but des autorités iraniennes étant de modifier la composition démographique des trois îles, ce qui allait à l'encontre de la Convention de Genève de 1949. Le Conseil exigeait donc l'arrêt des activités d'implantation et l'élimination des établissements déjà construits.

Le Conseil a réaffirmé le droit des Émirats arabes unis sur les îles de la Grande Tumb, de la Petite Tumb et d'Abou Moussa occupées par la République islamique d'Iran, et a condamné la poursuite de cette occupation. Il a également réaffirmé la pleine souveraineté des Émirats arabes unis sur les trois îles, qui faisaient partie intégrante du territoire des Émirats arabes unis, et a déclaré qu'il ne reconnaissait celle d'aucun autre État sur ces îles, leurs eaux territoriales, leur espace aérien, leur plateau continental et leur zone économique exclusive.

Le Conseil a condamné les transgressions et les manoeuvres militaires effectuées par l'Iran sur les trois îles et dans leurs eaux territoriales, et il a demandé à l'Iran de mettre fin à ces manoeuvres, qui représentaient des actes de provocation, menaçaient la sécurité et la stabilité dans le golfe Arabique, constituaient une source de profonde préoccupation et ne contribuaient pas à créer un climat de confiance.

Le Conseil a exprimé son soutien à toutes les mesures que les Émirats arabes unis prennent pour rétablir pacifiquement leur souveraineté sur les trois îles en se fondant sur le principe de la sécurité collective des États membres. Il a invité la République islamique d'Iran à accepter que l'affaire soit soumise à la Cour internationale de Justice, instance compétente pour régler les conflits frontaliers entre États, d'autant que les Émirats arabes unis avaient déjà annoncé qu'ils accepteraient la décision de la Cour dans cette affaire. De nombreux États se fiaient à la Cour internationale de Justice pour régler leurs différends frontaliers et l'Iran lui-même avait saisi la Cour à plusieurs reprises pour faire valoir ses droits.

Le Conseil des ministres a passé en revue la situation dans les territoires palestiniens et les pratiques répressives israéliennes ainsi que le blocus qui affame le peuple palestinien, les attaques continues des forces israéliennes, les tentatives faites par Israël pour mettre un terme au processus de paix, ce qui provoque une très grande instabilité et crée dans la région une situation permanente de violence. Le Conseil lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle fasse des efforts effectifs en vue de mettre un terme aux pratiques et aux attaques israéliennes, ainsi qu'au défi israélien à la volonté internationale. Le Conseil des ministres a réaffirmé qu'il se tiendra entièrement aux côtés du peuple palestinien tant que celui-ci n'aura pas pu rétablir un État indépendant ayant pour capitale la ville sainte d'Al Qods, recouvrer tous ses droits dont il a été spolié, assurer le retour des réfugiés dans leurs foyers, conformément aux résolutions légitimes internationales, en particulier les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et la résolution 194 de l'Assemblée générale, et au principe terre contre paix.

Le Conseil des ministres s'est déclaré satisfait des recommandations énoncées dans la déclaration finale du Comité de suivi et d'action à l'issue de sa réunion d'urgence tenue le 19 mai 2001 et dans le communiqué final de la Réunion des ministres des affaires étrangères des États de l'Organisation de la Conférence islamique qui s'est tenue à Doha le 26 mai 2001. Il lance un appel à Israël pour qu'il s'abstienne de tous actes à même de détériorer la position sur les fronts syrien et libanais et qu'il prenne l'initiative de commencer des négociations visant à réaliser un retrait complet des hauteurs du Golan syrien occupées jusqu'aux frontières du 4 juin 1967 et d'achever son retrait du territoire libanais, y compris des fermes de Chebaa, jusqu'aux frontières internationalement reconnues, conformément aux résolutions 425 (1978) et 426 (1978) du Conseil de sécurité et de libérer tous les prisonniers et personnes enlevées de nationalité libanaise qui se trouvent dans des prisons israéliennes.

Le Conseil des ministres a appelé les parrains du processus de paix, en particulier les États-Unis d'Amérique, à redoubler d'efforts pour mettre un terme aux agressions israéliennes en vue de la reprise des négociations, réaffirmant leur soutien aux négociateurs palestiniens et engageant la communauté internationale à redoubler d'efforts en vue d'exercer des pressions sur la partie israélienne et d'exiger de celle-ci qu'elle observe les règles et principes arrêtés à la Conférence de paix de Madrid, ce qui permettrait aux populations arabes de recouvrer tous leurs droits légitimes.

Le Conseil a déclaré qu'Israël est responsable d'avoir mis le peuple palestinien dans une situation de frustration en reniant ses engagements et il demande instam-

und_gen_n0139954_docu_n.doc

ment aux États membres permanents du Conseil de sécurité d'assumer leurs responsabilités en mettant un terme aux agressions israéliennes, en levant l'embargo contre le peuple palestinien et en lui assurant une protection internationale.

Le Conseil des ministres a par ailleurs prié à nouveau la communauté internationale de faire du Moyen-Orient, y compris de la région du Golfe, une zone exempte de tous les types d'armes de destruction massive, dont les armes nucléaires. Il a par ailleurs insisté sur la nécessité pour Israël d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de placer toutes ses installations nucléaires sous le régime d'inspection international de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Publié à Jeddah, le 2 juin 2001